

Bon à savoir: L'entretien scolaire avec les parents

● L'entretien avec les parents

Qu'est-ce qu'un entretien avec les parents ?

L'entretien ou une réunion avec les parents est une rencontre entre l'enseignant·e responsable d'un élève et les parents de ce dernier (ou ses tuteurs légaux). Dans le paragraphe « Qui y participe ? », vous pourrez voir les autres personnes qui peuvent être aussi présentes.

Voici les occasions pour lesquelles une réunion avec les parents peut avoir lieu :

Premier entretien : L'enseignant·e convoque les parents ou les tuteurs légaux afin de connaître la situation familiale et les conditions de vie de l'enfant lors de son arrivée dans un nouveau niveau scolaire.

Entretien semestriel : Il se concentre sur les résultats et les progrès de l'élève. En général, sont abordés également les objectifs futurs et les points à améliorer dans les six prochains mois.

Décision de passage : Grâce à la moyenne des notes obtenues par l'élève, les possibilités de formations scolaires futures sont discutées ainsi que leurs modalités. Ces entretiens peuvent servir aussi à prendre des décisions (recommandation, passage d'un examen, décision définitive ou provisoire).

Entretien pour parler d'un problème : Il s'agit la plupart du temps d'une réunion visant à parler de problèmes disciplinaires et éventuellement des sanctions adéquates et des répercussions sur les résultats de l'élève.

Quelle est la fréquence de ces réunions ?

Les parents ou les tuteurs légaux doivent-ils obligatoirement y participer ?

Au moins une fois par an. La participation des parents ou tuteurs légaux est obligatoire (=devoirs des parents pendant la période de scolarité obligatoire). Si les parents souhaitent avoir un entretien supplémentaire, il leur suffit de s'adresser à l'enseignant·e.

Qui y participe ?

Lors d'un *entretien semestriel* et d'une *décision de passage*, l'enfant est également présent – en général à partir de la classe de 5H – en plus des parents et de son enseignant·e.

Si l'enfant bénéficie de mesures d'aide spéciales (séances avec un spécialiste, cours de soutien dans certaines matières), le ou la spécialiste (logopédiste, psychomotricien·ne, etc.) le suivant peut également être présent.

Lors d'un *entretien pour parler d'un problème*, le directeur ou la directrice de l'école, un membre des autorités scolaires (commission scolaire) ou le-la psychologue scolaire peut également être présent selon la gravité du problème.

Qui en est l'instigateur ?

C'est l'école (l'enseignant-e) qui convoque les personnes participant à un entretien semestriel. Si ces réunions concernent des mesures disciplinaires, elles peuvent être sollicitées soit par l'enseignant-e, soit par les parents.

Qui mène l'entretien ?

Les entretiens semestriels sont menés par l'enseignant-e et parfois par un ou une pédagogue curative quand l'élève concerné bénéficie de mesures d'aide spécifiques. Les entretiens pour parler d'un problème peuvent être menés par la direction de l'école.

Où se déroule la réunion ?

En général, elle a lieu dans la salle de classe ou dans une salle de réunion de l'école.

Quelle est sa durée ?

En général, entre 45 minutes et 1 heure.

Comment se déroule un entretien semestriel ?

- Salutations d'usage
- Rassemblement des impressions personnelles des parents, de l'enseignant-e et de l'élève.
Pour cela, on se sert des formulaires de préparation remplis au préalable, chaque participant-e comparant ses notes à celles des autres. Les évaluations sont-elles semblables ou bien y a-t-il d'importantes divergences ?
- Décision des points à approfondir lors de la suite de la discussion.
Tous les participant-e-s font part de leurs observations.
- Mise en place et organisation de mesures avec 1 ou 2 objectif(s) à atteindre
- Fin de la réunion

Quels sont les sujets évoqués dans un entretien semestriel ?

Lors d'un entretien semestriel, les résultats, les progrès et / ou difficultés de l'élève sont discutés. Sont également abordés ses forces et faiblesses dans les différentes matières ainsi que son comportement en classe. Un entretien semestriel est une réunion d'information visant à faire un bilan des acquis d'un élève et à lui permettre d'apprendre à travailler de manière autonome.

En plus d'un « état des lieux » (rapport d'évaluation, autoévaluation de l'élève), deux ou trois objectifs sur lesquels doit travailler l'élève sont définis.

Quels sont les concepts employés dans un rapport d'évaluation et lors d'un entretien semestriel ?

Les contenus des rapports d'évaluation et des autoévaluations des élèves sont pratiquement identiques dans toute la Suisse.

Mais ils peuvent utiliser une terminologie différente en fonction du niveau scolaire et du canton.

- Comportement d'apprentissage et rapport au travail
- Compétence personnelle
- Comportement social
- Compétence sociale
- Compétence pratique
- Compétence professionnelle

Qu'entend-t-on par...

...compétence ? Savoir ou pouvoir faire quelque chose ainsi que savoir comment l'utiliser. La compétence est appréciée au niveau cognitif, émotionnel ou social.

...comportement d'apprentissage et rapport au travail, compétence personnelle ?

Ces concepts désignent les domaines de la perception (comment voit-on les autres et comment se voit-on soi-même) et de la motricité.

Objectifs pédagogiques possibles :

- participer activement en cours
- travailler consciencieusement
- se concentrer
- organiser son travail de manière efficace
- évaluer de manière réaliste ses capacités

...comportement social ? La possibilité de lier ses propres objectifs d'action aux attitudes et aux valeurs des autres / d'un groupe, mais aussi d'avoir une influence sur le comportement des autres.

Objectifs pédagogiques possibles :

- créer des contacts de manière active
- montrer de l'empathie et aider les autres
- se comporter de manière raisonnable
- gérer les conflits de manière juste
- travailler avec d'autres personnes en se divisant les tâches

...compétence pratique, compétence professionnelle ? Savoir et pouvoir réaliser, dans différents domaines pratiques, des choses apprises dans diverses matières ou acquises lors de la réalisation de projets transversaux. Les contenus de ces compétences dépendent du niveau scolaire.

Objectifs pédagogiques possibles :

- savoir s'orienter au milieu de la circulation routière et savoir comment agir
- observer des plantes et des animaux dans leur environnement naturel, être capable de faire des parallèles
- écrire des phrases
- faire des tractions sur une barre fixe
- résoudre des équations
- comprendre les ordres de grandeur et savoir utiliser les unités

Comment interpréter les commentaires et les notes figurant dans un rapport d'évaluation ?

Commentaire	Sens
excellents résultats	atteint les objectifs pédagogiques fixés par le programme scolaire et obtient des résultats largement au-dessus de la moyenne
bons résultats	atteint les objectifs pédagogiques fixés par le programme scolaire et obtient des résultats au-dessus de la moyenne
résultats moyens	atteint les objectifs pédagogiques fixés par le programme scolaire
résultats insuffisants	n'atteint pas encore les objectifs pédagogiques fixés par le programme scolaire

Ces résultats sont évalués avec des notes (ou demi notes) situées entre 6 et 1.

Voici leur signification respective :

6	très bien	objectifs pédagogiques largement atteints
5	bien	objectifs pédagogiques atteints avec succès
4	satisfaisant	objectifs pédagogiques atteints
3	insatisfaisant	objectifs pédagogiques non atteints
2	faible	objectifs pédagogiques pas du tout atteints
1	résultat très faible voire nul	objectifs pédagogiques non atteints ou résultat nul

Les parents ne parlant pas français peuvent-ils être aidés par un-e interprète communautaire ?

Grâce à l'aide d'interprètes interculturel(le)s, des malentendus linguistiques ou culturels peuvent être évités lors de discussions complexes ou lors de la prise de décisions importantes, et également lors des entretiens scolaires avec les parents. Dans la plupart des cantons, il existe des interprètes communautaires et les enseignant·e·s savent où et comment ils / elles peuvent demander à un-e professionnel·le d'intervenir.

Les parents peuvent-ils se préparer à un entretien scolaire ?

La base de la discussion lors d'un entretien semestriel se trouve dans le rapport d'évaluation envoyé aux parents avant la réunion et dans l'autoévaluation de l'élève.

La chose la plus importante est l'attitude avec laquelle les parents abordent cette réunion : ils connaissent mieux leur enfant et depuis plus longtemps que son enseignant·e. Ils connaissent le comportement de leur enfant au quotidien alors que l'enseignant·e ne le connaît que dans le cadre scolaire. L'objectif des parents et de l'enseignant·e est de trouver des possibilités et des moyens d'aider l'enfant à se développer de manière optimale – grâce à leurs observations issues de perspectives et contextes différents.

Dans la plupart des écoles, les parents reçoivent également un formulaire pour les aider à préparer cette réunion. Les questions suivantes aident les parents à se faire une idée du comportement de leur enfant avant l'entretien avec son enseignant-e (source: wireltern.ch):

- *Quelle est l'attitude de travail de mon enfant ?*
- *Travaille-t-il de manière efficace, plutôt vite ou lentement ?*
- *Arrive-t-il à se concentrer ou bien se laisse-t-il facilement distraire ?*
- *A-t-il besoin d'aide quand il fait ses devoirs ou travaille-t-il de manière autonome ?*
- *Dois-je lui expliquer beaucoup de choses ?*
- *Est-il généralement plutôt débordé ou pas assez sollicité ?*
- *Quelles sont ses forces et faiblesses ?*
- *Devrais-je aider mon enfant à apprendre ses leçons ? Et si oui, comment ?*
- *Mon enfant se sent-il bien à l'école ?*
- *Respecte-t-il les règles ?*
- *Comment se comporte-t-il en classe ?*
- *Mon enfant s'entend-t-il bien avec les autres enfants ?*
- *Est-il serviable ?*

Un protocole est-il rédigé lors de la réunion ?

Oui. Les parents signent le rapport d'évaluation et les objectifs pédagogiques déterminés pendant l'entretien à la fin de la réunion. Ils reçoivent une copie de l'ensemble du rapport d'évaluation.

Où puis-je trouver plus d'informations et d'exemples d'instruments de travail employés à l'école ?

Une version française de ce paragraphe est en cours d'élaboration